



VILLE DE NICE
www.nice.fr

PREFECTURE

Acte exécutoire au 13 février 2019
006-210600888-20190207-22305_1-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 FEVRIER 2019

PRESIDENCE : Monsieur Christian ESTROSI Maire

N° 2.1

OBJET : Mesure de soutien à la recherche niçoise - Lancement de l'appel à candidatures - Allocations individuelles aux jeunes chercheurs 2019 - Approbation du règlement.

PRESENTS : Monsieur Maurice ALBERTI, Monsieur Patrick ALLEMAND, Madame Andrée ALZIARI-NEGRE, Madame Christiane AMIEL-DINGES, Monsieur Guillaume ARAL, Madame Marie-Christine ARNAUTU, Monsieur Bernard ASSO, Monsieur Bernard BAUDIN, Monsieur Gérard BAUDOUX, Madame Dominique BOY-MOTTARD, Madame Liliane CARREAU, Monsieur André CHAUVET, Madame Catherine CHAVEPEYRE-LUCCIONI, Monsieur José COBOS, Monsieur Marc CONCAS, Monsieur Paul CUTURELLO, Monsieur Fabrice DECOUPIGNY, Madame Maty DIOUF, Madame Amélie DOGLIANI, Madame Christine DOREJO, Monsieur Christian ESTROSI, Madame Denise FABRE, Monsieur Jean-Michel GALY, Monsieur Jean-Marc GIAUME, Madame Janine GILLETTA, Monsieur Olivier GUERIN, Madame Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, Madame Nadia LEVI, Madame Joëlle MARTINAUX, Madame Martine MARTINON, Madame Nicole MERLINO-MANZINO, Madame Françoise MONIER, Madame Catherine MOREAU, Madame Laurence NAVALESI, Monsieur Gaël NOFRI, Madame Martine OUAKNINE, Monsieur Richard PAPAZIAN, Madame Véronique PAQUIS, Monsieur Philippe PRADAL, Madame Marie-Dominique RAMEL, Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, Madame Agnès RAMPAL, Monsieur Olivier ROBAUT, Monsieur Philippe ROSSINI, Monsieur Robert ROUX, Madame Anne-Laure RUBI, Monsieur Rudy SALLES, Madame Marie-Françoise SONIGO, Monsieur Christian TORDO.

ABSENT(S) OU EXCUSE(S) : Madame Micheline BAUS, Monsieur Olivier BETTATI, Madame Emmanuelle BIHAR, Monsieur Joseph CALZA, Monsieur Jacques DEJEANDILE, Monsieur Marc-André DOMERGUE, Madame Pascale FERRALIS, Monsieur Jean-Luc GAGLILOLO, Monsieur Benoit KANDEL, Monsieur Pierre-Paul LEONELLI, Monsieur Philippe SOUSSI, Monsieur Gilles VEISSIERE, Monsieur Auguste VEROLA, Madame Marine BRENIER, Madame Juliette CHESNEL, Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, Madame Hélène FABRIS, Madame Célia GEORGES, Monsieur Franck MARTIN, Madame Hélène SALICETI-ADROGUER.

POUVOIR(S) : Madame Marine BRENIER a donné pouvoir à Madame Anne-Laure RUBI, Madame Juliette CHESNEL a donné pouvoir à Monsieur Fabrice DECOUPIGNY, Madame Dominique ESTROSI-SASSONE a donné pouvoir à Monsieur Philippe PRADAL, Madame Hélène FABRIS a donné pouvoir à Monsieur Maurice ALBERTI, Madame Célia GEORGES a donné pouvoir à Madame Marie-Christine ARNAUTU, Monsieur Franck MARTIN a donné pouvoir à Madame Marie-Françoise SONIGO, Madame Hélène SALICETI-ADROGUER a donné pouvoir à Monsieur André CHAUVET.

SECRETAIRE(S) : Monsieur Gaël NOFRI.

Séance du 07 février 2019

Rapporteur : **Madame Véronique PAQUIS**

Service : **Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

Objet : **Mesure de soutien à la recherche niçoise - Lancement de l'appel à candidatures - Allocations individuelles aux jeunes chercheurs 2019 - Approbation du règlement.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Les commissions compétentes entendues,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1611-4 et L.2121-29,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Considérant que dans le cadre de sa politique de soutien à la recherche, la Ville de Nice a souhaité favoriser le recrutement de jeunes chercheurs, au niveau postdoctoral, dans des laboratoires de l'Université Nice Sophia Antipolis (UNS),

Considérant que pour ce faire, la ville de Nice a institué en 2009 un mécanisme d'allocations de recherche destiné à permettre l'emploi de jeunes chercheurs par des laboratoires de l'Université pour une période de deux ans,

Considérant que dorénavant, la recherche niçoise est organisée dans le cadre de la nouvelle communauté universitaire UCA (Université Côte d'Azur) qui a été labellisée « Initiative d'Excellence (IDEX) » en 2016,

Considérant que l'UCA a vocation à structurer la recherche niçoise pour développer un pôle d'excellence à l'échelle internationale,

Considérant que dans ce cadre, il convient de coordonner les différents mécanismes d'aide et de soutien à la recherche pour accompagner cette nouvelle dynamique,

Considérant que le dispositif « allocation Jeunes chercheurs » est particulièrement bien adapté aux attentes de l'IDEX en matière d'attractivité de la recherche et de développement de celle-ci,

Considérant que l'Appel à candidature de la ville de Nice sera complémentaire de celui lancé par Université Côte d'Azur dans le cadre de l'IDEX JEDI ("Joint, Excellent and Dynamic Initiative") qui financera de son côté 4 autres post-doctorants dans le domaine de l'intelligence artificielle en santé,

Considérant que pour ce sixième appel à projet et depuis le précédent, la Ville de Nice a souhaité s'associer à l'UCA qui propose de multiplier par deux le nombre de bénéficiaires de l'allocation en mobilisant un financement supplémentaire permettant le recrutement de 4 chercheurs et une revalorisation de 500 € mensuel du salaire des allocataires des dotations attribuées par la Ville,

Séance du 07 février 2019

Rapporteur : Madame Véronique PAQUIS

Service : Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Objet : Mesure de soutien à la recherche niçoise - Lancement de l'appel à candidatures - Allocations individuelles aux jeunes chercheurs 2019 - Approbation du règlement.

Considérant que l'appréciation et la sélection des projets et des candidatures seront opérées sur proposition d'un comité scientifique et après expertise des candidatures,

Considérant que cet appel à projet concernera pour la Ville de Nice tous les domaines de la recherche en science de la vie et de la santé,

Considérant que pour les profils requis, les candidats devront être, soit :

- ressortissant européen titulaire d'un doctorat d'université ou PhD (dénomination internationale du doctorat),
- ressortissant non européen titulaire d'un doctorat d'université ou PhD validé par un pays signataire de l'accord relatif à l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur.

Considérant que les critères d'éligibilité seront les suivants :

- le laboratoire d'accueil doit appartenir à l'UCA JEDI (Joint, Excellent and Dynamic Initiative),
- la date de prise d'effet du financement devra intervenir au plus tard un an après la date d'entrée du candidat dans le laboratoire d'accueil,
- un candidat ne doit pas avoir plus de quatre ans d'expérience entre la date d'obtention du doctorat et la date de début du financement,
- seront considérés comme des points positifs pour le dossier de candidature :
 - * un changement de laboratoire ou de site par rapport au travail de doctorat,
 - * une équipe d'accueil labellisée ATIP (Action Thématique et Incitative sur Programme CNRS ou Avenir (INSERM)).

Considérant que l'attribution de cette allocation au laboratoire employeur du post-doctorant sera gérée par l'UCA,

Considérant que la durée du financement mis en place par la ville de Nice prendra la forme d'une subvention octroyée à l'UCA assurant le financement du salaire toutes charges et taxes comprises du jeune chercheur choisi par le comité scientifique dans le cadre d'un contrat à durée déterminée conclu avec le laboratoire d'accueil avec prise d'effet début janvier 2020,

Considérant que concernant la ville de Nice, le mécanisme de cette allocation est prévu pour 4 jeunes chercheurs, pour un montant annuel de 50 000 € par bénéficiaire, soit un total général de 200 000 € par an, en 2020 et 2021,

Séance du 07 février 2019

Rapporteur : Madame Véronique PAQUIS

Service : Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Objet : Mesure de soutien à la recherche niçoise - Lancement de l'appel à candidatures - Allocations individuelles aux jeunes chercheurs 2019 - Approbation du règlement.

Considérant que la composition du comité scientifique pour le présent appel à projets est la suivante :

- professeur Véronique PAQUIS, Adjoint au maire déléguée à l'environnement, à l'université et à la recherche, Professeur des universités et Praticien hospitalier en génétique médicale, Directeur du laboratoire instabilité génétique – maladies rares et cancers à la faculté de médecine de Nice, Responsable du laboratoire de génétique, moléculaire de l'Hôpital de l'Archet, Présidente du comité scientifique,
- docteur Jacques BARHANIN, Directeur de recherche au CNRS, Docteur ès Sciences, médaille d'argent du CNRS en 2003, et auteur de nombreux travaux scientifiques dont une étude moléculaire des canaux ioniques (canaux potassium) et création de modèles murins,
- professeur François CUZIN, Professeur Émérite des Universités, Docteur ès Sciences, ancien élève de l'École normale supérieure, membre de l'unité 636 de l'Inserm (Centre de biochimie à Nice), membre notamment de l'Académie des sciences et de l'institut universitaire de France,
- docteur Pierre LEOPOLD, prix recherche 2011, Directeur de recherche de l'Inserm, Chef de groupe de l'Institut de biologie du développement et cancer à Nice, ancien élève de l'École normale supérieure et membre, notamment, de l'organisation européenne de biologie moléculaire,
- docteur Jean-François TANTI, membre du comité scientifique d'Université Côte d'Azur, directeur de recherche au CNRS et docteur en endocrinologie et diabète, directeur adjoint du centre méditerranéen de médecine moléculaire (C3M) de l'INSERM et l'UNS, responsable de l'équipe "physiopathologie cellulaire et moléculaire de l'obésité et du diabète",

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE

DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE :

1. approuver la reconduction du dispositif d'attribution d'aides individuelles aux jeunes chercheurs,
2. approuver le règlement d'appel à candidatures ci-annexé,

Séance du 07 février 2019

Rapporteur : Madame Véronique PAQUIS

Service : Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Objet : Mesure de soutien à la recherche niçoise - Lancement de l'appel à candidatures - Allocations individuelles aux jeunes chercheurs 2019 - Approbation du règlement.

3. autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

*Mesdames Véronique PAQUIS, Anne-Laure RUBI, Agnès RAMPAL,
messieurs Bernard ASSO et Paul CUTURELLO ne prennent pas part au vote.*

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,
Christian ESTROSI